## Menus Télébec (1 888 TÉLÉBEC)

Lorsque vous appelez au 1 888 TÉLÉBEC (835-3232), vous êtes accueilli par notre système de réponse vocale interactive (RVI).

Ce système vous permet de choisir le menu vocal qui correspond le mieux à votre demande et, selon l'option choisie, il dirige votre appel à un conseiller spécialisé.

## Pour transiger dans la RVI, vous devez créer un NIP

- Si vous souhaitez effectuer vos transactions dans notre système de réponse vocale interactive (RVI), nous vous invitons à appeler le 1 888 TÉLÉBEC à partir de votre résidence.
- Lorsque vous choisirez une option transactionnelle, la RVI vous demandera de vous authentifier en tant que client de Télébec en créant un numéro d'identification personnel (NIP) ou si vous préférez, un mot de passe.

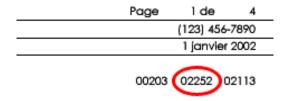
**IMPORTANT**: Conservez votre NIP en mémoire, car il vous permettra d'effectuer par la suite des transactions sécuritaires autant dans la RVI (1 888 TÉLÉBEC) que dans notre site Internet.

## RVI et site Internet : le même NIP!

Vous pouvez choisir de créer votre NIP dans notre site Internet en vous rendant à la section « Mon NIP ».

Vous pouvez aussi créer votre NIP au moment où vous effectuerez une transaction par Internet. Le site vous demandera alors de vous authentifier comme client de Télébec et de créer votre NIP avant de transiger. Vous devrez :

 entrer votre numéro de téléphone et votre code d'accès à cinq chiffres inscrit sur votre facture de téléphone;



- choisir un numéro d'identification personnel (NIP);
- poursuivre votre transaction.

Le NIP que vous allez créer dans notre site Internet sera par la suite reconnu dans notre RVI (1 888 TÉLÉBEC). Il est donc important de le mémoriser !

Lors de vos **prochaines transactions** dans notre site Internet (ou notre RVI), vous n'aurez qu'à entrer votre numéro de téléphone et votre NIP. Votre code d'accès à cinq chiffres ne sera plus requis, car le site Internet et la RVI vous reconnaîtront par votre NIP!

## NIP oublié?

Si vous oubliez votre NIP, il est possible d'en créer un autre en vous rendant à la section « Mon NIP ».